



« Maintenir les équilibres et transmettre les richesses »

COMITE DE PROGRAMMATION

Du mercredi 4 juillet 2018

COMPTE RENDU

Séance du 4 juillet 2018

Date de convocation : 20 juin 2018

Membres en exercice : 24 titulaires et 24 suppléants

Membres votants : 15/24 (14/24 au 1^{er} vote, M. Nouguier étant arrivé au 2^{ème} point de l'ordre du jour)

La règle du double quorum est respectée tout au long de la séance : quorum général 14/24 puis 15/24, quorum privé 9/13 puis 10/13

L'an deux mille dix-huit, le quatre juillet, le Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues – Salle Lucien Dumas.

Présents :

Collège des collectivités :

Avec voix délibérative : Pierre Martinez, Laurent Pélissier, Marie Pasquet, Jean-Pierre Bondor, Richard Pitaval,

Collège des consulaires :

Avec voix délibérative : Pascal Chabert,

Collège des associations :

Avec voix délibérative : Daniel Payen, Christian Nouguier, Serge Sastre, Robert Lefort, Stéphane Jannez,

Collège société civile :

Avec voix délibérative : Claude Constant, Annelyse Chevalier, Daniel Rémy.

Membres suppléants présents sans voix délibérative : David Quinot

Techniciens et partenaires invités :

Isabelle Chaume (CD30), Karine Diaz (CCPL), Christelle Delgrange (AG Région Occitanie), Carole Colenson (CCPC), Jean-Luc Fabre (CD34),

Equipe du GAL:

Maxime Charlier, Yannick Reboul.

Le Président, M. Pierre Martinez ouvre la séance et vérifie le double quorum. Il donne la parole à M. Jean-Paul Franc Maire d'Aimargues et Président de la CC Petite Camargue qui accueille ce comité de programmation dans sa commune. M. Franc souhaite la bienvenue à tous les membres du comité de programmation et leur souhaite une bonne séance de travail.

M. le Président Pierre Martinez rappelle l'ordre du jour :

L'ordre du jour est le suivant :

I- Programmation et déprogrammation selon retour de l'autorité de gestion

a) Désengagement du dossier Animation du GAL 2015-2016

II- Avis d'opportunité et programmation sur les projets suivants :

a) FA 1 Entrepreneuriat : 1^{er} salon national en Camargue des Sites Remarquables du Goût

III- Validation de l'évaluation à mi-parcours et de la demande de dotation complémentaire

IV- Désignation de 2 membres du comité de programmation au conseil de développement du PETR

V- Questions diverses

I - PROGRAMMATION/DEPROGRAMMATION :

Déprogrammation :

Suite au paiement du dossier par l'ASP, il convient de désengager le FEADER non consommé afin de le ré-injecter dans la suite de la programmation :

Fiche Action	Dossiers	Porteur	FEADER consommé	Montant à désengager
FA 7 Animation	Animation fonctionnement GAL 2015/2016	PETR Vidourle Camargue	83 718, 68 €	5 541, 48 €

Pour information programmation dossier animation 2018 :

Fiche Action	Dossiers	Porteur	Cout Total	FEADER programmé
FA 7 Animation	Animation fonctionnement GAL 2018	PETR Vidourle Camargue	106 640, 89 €	85 312, 68 €

Il est donc proposé au comité de programmation de déprogrammer 5 541, 48 € sur le dossier animation 2015/2016 :

Vote : Pour : 13
1 non votant concerné par le projet : M. Martinez
Abstention : 0
Contre : 0

II- AVIS D'OPPORTINITE ET PROGRAMMATION:

Dossier instruit faisant l'objet d'un avis d'opportunité et d'une programmation lors de la séance :

- **1^{er} Salon des Sites Remarquables du Goût de France en Camargue - Association SRG Les près et marais de la Tour Carbonnière.**

Montant FEADER : 7 365, 04 €

Fiche Action 1 Entreprenariat : 1^{er} salon national en Camargue des Sites Remarquables du Goût				
Maître d'ouvrage	Association SRG prés et marais de la Tour Carbonnière			
Localisation du projet	Mas de la paix, commune de Vauvert			
Calendrier d'exécution	du 27/10/2018 au 28/10/2018			
Objectif fiche action	L'association SRG AOP taureaux de Camargue propose d'organiser pour la 1 ^{ère} fois dans le Gard un salon national des SRG. La notoriété des SRG en général et plus particulièrement le SRG AOP Taureaux de Camargue en tant que filière de qualité sera renforcée. Le projet consiste en l'organisation d'un salon des saveurs de toutes les régions de France mais aussi de faire valoir nos produits du terroir comme la viande AOP de taureaux, les appellations viticoles locales, le roseau de Camargue, les vêtements traditionnels, le couteau camarguais... auxquels viendront s'ajouter animations et programmes culturels. Le salon sera l'occasion de promouvoir la destination Petite Camargue lors d'un évènement unique en hors saison (vacances de toussaint). La présence d'autre SRG de France permet de proposer un évènement qui s'adresse également aux habitants du territoire et des villes proches territoires.			
Points d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation du tissu économique agricole grâce au réseau des SRG dans le respect du « bien manger » ▪ Accueil d'un public local et pour de nouveaux arrivants découverte des produits emblématiques. Vitrine pour un public extérieur en quête d'authenticité et de tourisme d'expérience. ▪ Maintien d'un cadre de vie agricole attractif dans un espace péri-urbain. Rayonnement du projet à l'échelle nationale. 			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériel et équipement, prestations (gardiennage et sécurité), communication, prestations artistiques (animation musicales, jeux taurins) 			
Plan de financement	Coût total éligible Aide Leader Cofinanceur Département du Gard Autofinancement	100 % 48% 32 % 20 %	15 456,30 € 7 365,04 € 5 000,00 € 3 091,26 €	Taux maxima d'aide publique = 80 % Taux FEADER = 80 %

Rappel est fait que ce dossier permettra de lancer un évènementiel hors saison qui s'adresse tant aux touristes d'arrière-saison qu'à la population locale. Il mettra en avant les produits locaux mais aussi les produits sous signe de qualité de toute la France. Il ne concurrence donc pas les autres salons spécialisés sur les produits locaux de fin d'année.

Le dossier a été pré-noté en comité technique avec la note de 12,5/20. Cette note n'est pas remise en cause par le comité de programmation.

Vote : Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

III) VALIDATION DE L'EVALUATION A MI-PAROURS ET DE LA DEMANDE DE DOTATION COMPLEMENTAIRE

Le 23 mars 2018, la Région Occitanie rappelait les enjeux et précisait ses attendus au sujet de l'évaluation de mi-parcours. Christelle Delgrange en charge du programme LEADER pour la Région Occitanie fait un rappel du cadre général.

Rappel des enjeux :

- Une aide à la mise en œuvre et au suivi du programme (outil de pilotage, d'aide à la décision)
- Favorise la mobilisation des partenaires (implication des membres du Comité de Programmation et acteurs du territoire)
- Favorise l'amélioration des pratiques (prise de recul sur les pratiques, réorientations si besoin, définition d'un plan d'action).

Cadre évaluatif régional :

- **Dossier de demande de dotation complémentaire**
 - Rappel de la stratégie initiale du GAL et de ses objectifs
 - Rappel de moyens prévus dans la candidature et ce qui a été mis en œuvre
 - Bilan – Etat des lieux de la programmation
 - Synthèse des données quantitatives
 - Points forts de la programmation
 - Points faibles de la programmation

- Expression des besoins par fiche action : ce qui fonctionne, ce qu'il faudrait faire
- Points de vigilance quant à l'atteinte des cibles et objectifs

- **Annexes :**

- Annexe 1 : Bilan quantitatif en terme de programmation et atteinte des cibles
- Annexe 2 : Portefeuille de projets
- Annexe 3 : Proposition nouvelle maquette financière
- Annexe 4 : Feuille de route 2018-2023
- Annexe 5 : Données évaluation mi-parcours et méthodologie appliquée

Sur cette base le GAL Vidourle Camargue réuni en comité de programmation le 25 avril 2018 lançait son évaluation. Pour rappel, les dates clés de cette démarche sont :

- **3 avril** : Mise en place de la mission d'évaluation (stagiaire)
- **25 avril 2018** : Date de référence pour l'élaboration des données et validation de la méthodologie d'évaluation
- **23 Mai 2018** : Comité de suivi de l'évaluation
- **13 Juin 2018** : Comité technique de l'évaluation
- **4 Juillet** : Comité de programmation de validation de l'évaluation et de la demande de dotation complémentaire

M. Charlier présente les annexes pour le GAL Vidourle Camargue et les principaux résultats de l'évaluation.

Résultats de l'évaluation et contenu de la demande de dotation complémentaire

Les résultats d'analyse des données quantitatives, qualitatives et des questionnaires auprès des membres du comité et des bénéficiaires des fonds LEADER, ont donc été présentés en comité de suivi et en comité technique relevant après échanges et débats les éléments clés suivants :

1. Points forts

- L'implication des membres du comité de programmation (100 % de quorum, comité de programmation représentatif du territoire, remarques du comité prises en compte, modalité de prise de décision satisfaisante),
- La bonne qualité générale des projets (prise en compte des objectifs transversaux, thématiques variées),
- La capacité d'innovation (inscription des projets en innovation d'usage, technique ou sociale),
- L'investissement inscrit sur le long terme et l'effet sur l'emploi (80 % de dépenses d'investissement / 8,5 ETP créés et 10 ETP maintenus).

A ce sujet M Martinez Président du GAL rappelle qu'il y a beaucoup de projets publics mais les élus du PETR ont conduit une réflexion pour aller d'avantage vers les entreprises. Ainsi, 300 000 € viennent d'être fléchés pour financer des projets de créations et/ou développement d'entreprises jusqu'à fin 2019.

Avec cette somme c'est au minimum 10 projets d'entreprises qui seront soutenus sur la période. Les 5 communautés de communes (Terre de Camargue, Petite Camargue, Rhône Vistre Vidourle, Pays de Sommières, Pays de Lunel) premières interlocutrices des porteurs de projets permettent le déploiement de ce dispositif grâce aux financements qu'elles mettent à disposition pour soutenir les projets (principe européen de co-financement)

En effet, le programme européen LEADER prévoit que pour 1 € versé par une communauté de communes l'Europe verse elle 4 €, un effet levier remarquable et non négligeable.

2. Points faibles

- La complexité du programme et ses délais de traitements des dossiers trop longs,
- La communication perfectible (porteurs de projets à mobiliser, certains thèmes sous valorisés),
- Le démarrage moins rapide de la programmation sur les fiches actions tourisme et employabilité,
- Le déséquilibre entre porteurs de projets publics et privés (80 % des porteurs de projets sont publics).

3. Points de vigilance, enjeux et plan d'action

- Accentuer l'animation sur les thèmes de la mobilité et du tourisme (partenaires extérieurs à mobiliser sur certaines thématiques),
- Mise en place d'un accord avec les 5 communautés de communes pour cofinancer les maîtres d'ouvrage privés, portant des projets d'entrepreneuriat ou de tourisme,
- Renforcer la communication sur les fonds FEADER : l'équipe technique du GAL veillera de manière plus assidue sur la publicité demandée auprès des maîtres d'ouvrage (en cas d'absence = risque de pénalités). Ensuite, un conseil de développement du PETR sera mis en place prochainement, et pourrait contribuer à renforcer la communication autour du programme,
- Garder des moyens financiers pour assurer une communication jusqu'à la fin du programme,
- Ne pas faire de transfert financier entre fiches actions trop rapidement,
- Garder la dynamique du comité de programmation et organiser un meilleur retour sur les projets réalisés (visites des réalisations, annuaires des projets 2014-2020),
- Contrôle sur place des projets et mise en paiement soutenus des dossiers pour participer au maintien de la réserve de performance FEADER du PDR Languedoc-Roussillon 2014-2020.

Le comité de programmation ne souhaite pas rajouter d'enjeux, l'expression faite en comité de suivi de l'évaluation a bien été retranscrite.

4. Maquette financière proposée pour la fin de programmation

L'enveloppe complémentaire notifiée par la Région est de 623 428 € alors que le portefeuille de projets aujourd'hui observé par le GAL est supérieur à cette attente. En conclusion le comité technique et de suivi ont proposé de demander une dotation complémentaire amenant la maquette finale à **2 653 049,77 €** au lieu de 2 423 429 € initialement prévue.

M. Martinez rappelle que le GAL Vidourle Camargue n'avait pas demandé d'enveloppe supplémentaire en 2007-2013 mais que pour cette programmation il est compte tenu des résultats à mi-parcours légitime à le faire.

Cette décision sera arbitrée par l'autorité de gestion à partir de septembre 2018 après dialogue de gestion avec l'équipe technique du GAL.

Maquette financière proposée						
	Fiche action	Maquette initiale (tranche ferme)	Montant FEADER programmé au 25/04/2018	Besoin FEADER supplémentaire exprimé	Mouvements financiers prévus entre fiche	Nouvelle proposition de maquette
FA1	Entrepreneuriat	211 179 €	108 418,46 €	208 464,80 €	Néant	316 883,26 €

FA2	Tourisme	282 143 €	176 699,98 €	224 760,00 €	Néant	401 459,98 €
FA3	Employabilité	113 114,89 €	61 854,32 €	180 028,00 €	Néant	241 882,32 €
FA4	Cohésion sociétale	354 536 €	177 065,75 €	274 590,00 €	Néant	451 655,75 €
FA5	Patrimoines	421 171 €	371 171,07 €	200 000,00 €	Néant	571 171,07 €
FA6	Coopération	64 286 €	32 000,00 €	32 286,00 €	Néant	64 286,00 €
FA7	Animation	353 571 €	259 045,39 €	346 666,00 €	Néant	605 711,39 €
TOTAL		1 800 001 €	1 186 254,97 €	1 466 794,80 €		2 653 049,77 €

Cette maquette sera annexée à la demande de dotation complémentaire.

Il est proposé au comité de programmation de valider les résultats de l'évaluation et de déposer auprès de l'autorité de gestion la demande de dotation complémentaire qui en découle.

Vote : Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

IV - DESIGNATION DE 2 MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PETR

Le Président du GAL Pierre Martinez expose le fonctionnement du conseil de développement validé en comité syndical le 25 juin dernier. Conformément à l'article L.5741-1 du CGCT et l'article 6 de ses statuts le PETR Vidourle Camargue met en place un conseil de développement réunissant les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire.

Celui-ci est consulté, sur les principales orientations du PETR, lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire, et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.

Dans ce cadre le conseil de développement doit impérativement être consulté pour la mise en place du projet de territoire qui doit intervenir avant le 26/12/2018.

Le 25/06/2018, le comité syndical du PETR Vidourle Camargue a validé les principes de constitution et fonctionnement du conseil de développement.

Les différents réseaux et programmes intégrant des professionnels, associatifs et/ou membres de la société civile constituent la base du conseil de développement.

Chaque réseau ou comité est appelé à désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

- Site remarquable du gout AOP taureau de Camargue (21 adhérents)
- Club des entrepreneurs (40 adhérents)
- Correspondants patrimoines non élus (25 membres)
- Réseau touristique éco-ambassadeur (52 membres)
- Comités de programmation GAL et GALPA (46 membres)

Le comité de programmation du GAL Vidourle Camargue est invité à désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant au conseil de développement du PETR Vidourle Camargue.

Il est fait appel des candidatures

M. Claude Constant se porte candidat au poste de titulaire. Il n'y a pas d'autres candidatures ; il est donc procédé au vote pour cette nomination.

Vote : Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

M. Robert Lefort se porte candidat au poste de suppléant. Il n'y a pas d'autres candidatures ; il est donc procédé au vote pour cette nomination.

Vote : Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

V - QUESTIONS DIVERSES :

M. le Président, Pierre Martinez propose d'avoir un échange pour premier avis sur 1 dossier d'entreprise arrivé à la CC Pays de Lunel. Cela permettra d'orienter le travail d'animation des techniciens LEADER avant présentation future du dossier.

Il s'agit de la SAS L'Instant Bocal, créé en mai 2017, autour d'une activité de traiteur pour livraison sur les lieux de travail de bocaux repas sains « fait maison », élaborés en priorité à partir de produits frais et locaux, qui respectent la saisonnalité des produits. Les repas sont livrés dans des bocaux en verre consignés qui sont échangés lors de la commande suivante afin de favoriser une consommation écoresponsable et de limiter la consommation d'emballages jetables.

L'Instant Bocal a obtenu le trophée 2018 dans la catégorie « Entreprise » du Challenge Entreprendre en Pays de Lunel.

L'entreprise est aujourd'hui confrontée à un problème de développement lié à un local trop petit et du matériel de stockage et de préparation à compléter.

D. Payen demande à ce qu'il soit vérifié l'utilisation des produits de l'agriculture biologique dans les préparations.

C. Colenson demande la zone de livraison des produits.

Aujourd'hui, celle-ci est principalement axée que sur Lunel - Lunel-Viel - Saint-Just au niveau du territoire du GAL mais l'objectif de l'entreprise est de pouvoir recruter une personne à temps plein sur les livraisons pour pouvoir élargir le périmètre.

Le dossier sera complété et présenté au prochain comité technique.

Avant de clore la séance, M. Martinez propose aux membres du comité de programmation de pouvoir s'exprimer sur des attentes ou remarques.

M. Rémy souhaite relever l'importance d'un conseil de développement et souhaite que les représentants élus au sein du comité de programmation soit exigeant envers cette institution.

M. Constant se dit prêt à jouer ce rôle est rappelle que la société civile est bien prise en compte au titre du GAL et que cela devrait être le cas pour le conseil de développement.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 16h00.

**Le Président,
Pierre MARTINEZ**

